

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Novartis Santé Animale S.A.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Version: 4.1

Date de révision 18.12.2008

Date d'impression 18.12.2008

NEPOREX 2 WDG**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE****Informations sur le produit**

Numéro de la substance	:	000070000162
NAH Code de la substance	:	A-6352 B
Nom commercial	:	NEPOREX 2 WDG NEPOREX WSG 2 LARVEX LARVEX wasserlösliche Beutel NEPOREX 2 SG wasserlösliche Beutel NEPOREX 2 SG
Nom du produit	:	CGA72662 SG 2%
Société	:	Novartis Animal Health Inc. Schwarzwaldallee 215 CH - 4058 Basel Suisse
Téléphone	:	+41616971111
Personne de contact	:	Téléphone (heures bureau) +41 61 697 30 65
Adresse e-mail	:	msds.nah@novartis.com
Information d'urgence	:	
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	:	Téléphone (24 h) +41 61 696 33 33
Information d'urgence	:	concernant le transport, voir numéros de téléphone dans les documents de transport concernant le stockage, voir numéros de téléphone de l'organisation locale Novartis

2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Indications de risque pour l'homme et l'environnement**

Dangers pour la santé	:	Pas de dangers particuliers à signaler.
Danger pour l'environnement en cas d'accident	:	Pas de dangers particuliers à signaler.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**Nature chimique**

Utilisation	:	Régulateur de croissance des insectes
Type de la préparation	:	Granulés solubles dans l'eau
Matière active	:	CGA 72662 Cyromazine

Composants dangereux

Dénomination	No.-CAS	Symbole(s)	Phrase(s) R	Concentration (% w/w)
Cyromazine	66215-27-8	---		2.00

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

4. PREMIERS SECOURS**Conseils généraux**

:

Eloigner la personne atteinte de la zone dangereuse et l'amener dans une pièce bien aérée ou à l'air frais. La protéger de l'hypothermie. EN CAS D'INTOXICATION SUPPOSEE: appeler immédiatement un médecin.

Inhalation

:

Mettre la victime à l'air libre. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent et persistent.

Contact avec la peau

:

Enlever les vêtements souillés et laver soigneusement avec du savon et de l'eau les parties contaminées du corps.

Contact avec les yeux

:

Laver immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Demander conseil à un médecin. Appeler immédiatement un médecin.

Ingestion

:

Donner à plusieurs reprises du charbon médicinal avec beaucoup d'eau. ATTENTION: ne rien donner par voie orale à une personne sans connaissance. Appeler un médecin.

Version: 4.1

Date de révision 18.12.2008

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression 18.12.2008

NEPOREX 2 WDG**Avis aux médecins**

Symptômes d'intoxication	:	Aucun cas d'empoisonnement connu à ce jour chez l'homme.
Antidote	:	Aucun antidote spécifique connu! Appliquer une thérapie symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Combustibilité	:	oui
Moyen d'extinction approprié	:	Poudre sèche, mousse, dioxyde de carbone (CO2) ou eau pulvérisée (ne pas utiliser un jet d'eau sous pression).
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	:	S'équiper d'un appareil respiratoire à circulation d'air autonome. Porter un équipement de protection individuel.
Information supplémentaire	:	Les produits de combustions sont toxiques et/ou irritants. Empêcher par des moyens appropriés que les moyens d'extinction s'écoulent de façon incontrôlée ou s'infiltrent dans le sol.
Risques d'incendie d'après SPI (Suisse)	:	F4 S

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Méthodes de nettoyage	:	Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Eviter la contamination des eaux et des canalisations. Empêcher la dispersion des matières solides par le vent en les humidifiant prudemment. Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Éliminer les déchets chimiques en les incinérant dans une installation agréée à cet effet. Traiter les surfaces souillées avec de l'eau. Le produit échappé n'est plus réutilisable et doit être détruit. Si l'élimination est impossible sans risque, prendre contact avec le fabricant ou le représentant local.
Conseils supplémentaires	:	Pas de dangers particuliers à signaler.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**Manipulation**

Précautions pour la manipulation sans danger	:	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaller de poussières. Ne pas manger, ni boire, ni fumer pendant le travail. En plus des mesures prises en production pour assurer un remplissage/dosage exempt de poussière (p.ex. unité locale mobile d'aspiration) des mesures de protection personnelle sont recommandées en cas de contact possible avec le produit.
--	---	---

Stockage

Précautions pour le stockage en commun	:	Conserver à l'écart des aliments et stimulants, y compris ceux pour les animaux.
Novartis classe de stockage	:	20.2
Température de stockage:	:	min. 2 °C - max. 30 °C
Autres données	:	Produit à stocker dans les récipients d'origine clos. Protéger de la lumière directe du soleil. Protéger de l'humidité.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Version: 4.1

Date de révision 18.12.2008

Date d'impression 18.12.2008

NEPOREX 2 WDG**8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****Équipement de protection individuelle****Manipulation ouverte**

Protection respiratoire	: Masque à poussière efficace.
Protection des mains	: Gants de protection
Protection des yeux	: Lunettes de sécurité
Protection de la peau et du corps	: Vêtements de travail (p. ex. bleu de travail, salopette) en coton tissé serré ou en tissu synthétique. Chaussures de travail renforcées Bottes
Mesures d'hygiène	: Prendre un bain ou une douche à la fin du travail. Changer de vêtements. Nettoyer soigneusement avec de l'eau savonneuse ou avec du bicarbonate de soude les appareils et objets souillés. Nettoyer soigneusement tout l'équipement de protection.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme	: solide, granuleux
Couleur	: blanc - beige
Masse volumique apparente	: 0.60 - 0.80 g/cm ³
pH	: 7.5 - 9.5 pH (moyen): solution dans l'eau déionisée, 1 %
Miscibilité dans l'eau	: miscible
Inflammabilité	: non inflammable jusqu'à 200 °C Méthode: Inflammabilité (gaz) Extinction avec CO ₂ : oui
	: combustible Méthode: Inflammabilité (solides)
Température d'inflammabilité	: Température relative d'inflammation spontanée pour les solides: non détecté
Sensibilité aux chocs	: Choc test: ne détonne pas
Décomposition thermique	: Réaction exothermique: aucune exothermie jusqu'à 220 °C Méthode: Lütolf - isoperibol
	: Réaction exothermique: aucune exothermie jusqu'à 130 °C Méthode: Grewer Terme de chauffage: 1 °C/min
Indice de combustion	: 2: Brève ignition, extinction rapide à 20 °C : 2: Brève ignition, extinction rapide à 100 °C

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique	: Stable dans des conditions normales.
--------------------	--

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité orale aiguë	: DL50 > 5,000 mg/kg Espèces: rat
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 > 1958 MG/M3 Espèces: rat Durée d'exposition: 4 h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Version: 4.1

Date de révision 18.12.2008

Date d'impression 18.12.2008

NEPOREX 2 WDG

Toxicité dermique aiguë	:	DL50 > 5,000 mg/kg Espèces: rat
Irritation de la peau	:	non irritant Espèces: lapin
Irritation des yeux	:	non irritant Espèces: lapin
Sensibilisation	:	non sensibilisant Espèces: cochon d'Inde
Mutagenicité (in vitro)	:	négatif Remarques: Dérivés de la/des matière(s) active(s)
Mutagenicité (in vivo)	:	négatif Remarques: Dérivés de la/des matière(s) active(s)
Information supplémentaire	:	non tératogène (rat, lapin) Dérivés de la/des matière(s) active(s)

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Effets écotoxicologiques**

Toxicité pour le poisson	:	CL50 > 100 mg/l Espèces: Salmo trutta (truite) Durée d'exposition: 96 h Remarques: Dérivés de la/des matière(s) active(s)
	:	CL50 > 100 mg/l Espèces: Cyprinus carpio (Carpe commune) Durée d'exposition: 96 h Remarques: Dérivés de la/des matière(s) active(s)
Toxicité pour daphnie	:	CL50 > 100 mg/l Espèces: Daphnia magna (Daphnies) Durée d'exposition: 48 h Remarques: Dérivés de la/des matière(s) active(s)
Toxicité pour les algues	:	CI50 > 100 mg/l Espèces: Scenedesmus subspicatus (algues vertes) Durée d'exposition: 120 h Remarques: Dérivés de la/des matière(s) active(s)
Toxicité pour les organismes du sol	:	CL50 > 1,000 mg/kg Espèces: Eisenia foetida (ver de terre) Durée d'exposition: 14 jr Remarques: Dérivés de la/des matière(s) active(s)
Toxicité pour les oiseaux	:	DL 50 (acute) > 6,000 mg/kg Espèces: Anas platyrhynchos domestica (Canard pékinois)
	:	DL 50 (acute) > 6,000 mg/kg Espèces: Coturnix japonica (Caille japonaise)
Toxicité pour les abeilles	:	Remarques: Non toxique pour abeilles adultes
Comportement dans les compartiments de l'environnement		
Informations pour l'élimination (persistance et dégradabilité)		
Biodégradabilité	:	non biodégradable Remarques: Dérivés de la/des matière(s) active(s)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Version: 4.1

Date de révision 18.12.2008

Date d'impression 18.12.2008

NEPOREX 2 WDG**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

Produit	: Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Recueillir la substance dans des récipients bien fermés et spécialement marqués. Eliminer les déchets chimiques en les incinérant dans une installation agréée à cet effet. Le produit échappé n'est plus réutilisable et doit être détruit. Si l'élimination est impossible sans risque, prendre contact avec le fabricant ou le représentant local.
Emballages contaminés	: Emballages Vides: Les mettre dans un incinérateur agréé pour produits chimiques. Emballages endommagés: les mettre tels quels dans des emballages plus grands. Pour les grands emballages vides, envisager le recyclage.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport Condition	: Transport et stockage intermédiaire <=40°C
ADR/RID	
Numéro ONU	: FREE
Classe	: Marchandise non classée dangereuse
IMDG	
Numéro ONU	: FREE
Classe	: Marchandise non classée dangereuse
ICAO/IATA	
Numéro ONU	: FREE
Classe	: Marchandise non classée dangereuse
Livraison par poste - Suisse	: 1 autorisé

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage selon les Directives CE	
Symbol(s)	: --- classement non nécessaire
Règlement national	
Seuil quantitatif (Suisse - OPAM)	: 200,000 kg

16. AUTRES DONNÉES

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.